

Les phrases surlignées en jaune représentent les modifications / nouveautés pour la saison 2026-2027

I. PROCÉDURE DE DEMANDE D'AUTORISATION ET PUBLICATION D'UN TOURNOI

1. Règlement particulier

Le règlement particulier doit être validé par le Juge-Arbitre (ou le GEO si la compétition ne nécessite pas de JA – classement Max P10 ou Promobad) et contenir les éléments obligatoires disponible dans l'annexe du RGC 3.1A02.

Un règlement type est disponible sur le site de la LIFB contenant aussi les spécificités de l'Île-de-France.

2. Type de tournoi : standard ou élite

La **LIFB** a défini deux types de tournoi :

Type de tournoi	Modalité de gestion des inscriptions
Standard	Dans l'ordre d'arrivée des inscriptions (à définir dans le règlement particulier si la date est celle du paiement ou de l'inscription) sans restriction de classement ou de moyenne dans les séries ouvertes. L'organisateur a pour obligation de valider ou non les inscriptions et de prévenir l'ensemble des joueurs inscrits de leur situation.
Elites	Sélection par CPPH dans les séries ouvertes pour un meilleur coefficient dans le calcul des points. Les inscriptions seront arrêtées à la date limite d'inscriptions et les meilleurs CPPH constitueront les tableaux ouverts par l'organisateur. L'organisateur a pour obligation de prévenir l'ensemble des joueurs inscrits de leur situation.

Note : Il est possible sur un même tournoi de faire des séries / lots en format "Elites" et d'autres séries / lots en format "Standard", information à préciser dans le règlement particulier.

3. Etape d'organisation d'un tournoi

Afin d'harmoniser l'ensemble des compétitions "classique" clubs sur le territoire francilien, les dates suivantes doivent être respectées :

- Réaliser la proposition de date : Au plus tard à J-90 (dérogation possible à max J-60 et pour les tournois de septembre / octobre)
- Obtenir l'autorisation : Au plus tard à J-45
- Date limite d'inscription : Entre J-30 et J-28

Date limite du tirage au sort : Entre J-15 et J-12

Afin de permettre une souplesse supplémentaire aux organes déconcentrés et d'inciter les nouveaux formats de compétition, les dates limites sont les suivantes :

- Nouveaux formats de compétitions (réservé aux licenciés du club)
 - o Réaliser la proposition de date : Au plus tard à J-15
 - o Obtenir l'autorisation : Au plus tard à J-7
 - o Date limite d'inscription : Au plus tard le jour J
- Nouveaux formats de compétitions (ouvert à des joueurs licenciés dans un autre club)
 - o Réaliser la proposition de date : Au plus tard à J-30
 - o Obtenir l'autorisation : Au plus tard à J-15
 - o Date limite d'inscription : Au plus tard à J-7
 - o Date limite du tirage au sort : Au plus tard à J-4
- Interclubs (sauf nouvelle division)
 - o Réaliser la proposition de date : Au plus tard à J-60
 - o Obtenir l'autorisation : Au plus tard à J-45
- Interclubs (nouvelle division)
 - o Réaliser la proposition de date : Au plus tard à J-7
 - o Obtenir l'autorisation : Au plus tard à J-3
- Organes déconcentrés : Compétitions Séniors / Vétérans et Championnats
 - o Réaliser la proposition de date : Au plus tard à J-60
 - o Obtenir l'autorisation : Au plus tard à J-45
 - o Date limite d'inscription : Entre J-30 et J-28
 - o Date limite du tirage au sort : Entre J-15 et J-12
- Organes déconcentrés : Compétitions Jeunes (Hors Championnat)
 - o Réaliser la proposition de date : Au plus tard à J-30
 - o Obtenir l'autorisation : Au plus tard à J-15
 - o Date limite d'inscription : Au plus tard à J-7
 - o Date limite du tirage au sort et d'envoi des convocations : Au plus tard à J-4

4. Demande d'autorisation Poona

Qui peut déposer une demande d'autorisation dans Poona ?

Le président du club ainsi que les dirigeants et le responsable compétition du club peuvent en faire la demande.

J-90 : Déclaration de la demande d'autorisation de tournoi dans Poona

Onglet Compétition, "Tournois" puis "Demande d'autorisation"

> Référez-vous au **Guide du Badminton**, rubrique 03.02 "Autorisation et homologation des tournois"

- **PROPOSITION DE DATE :**
 - Caractéristiques de la compétition :
 - Format de compétition (individuel/par équipe)
 - Type de compétition
 - Mode de pratique
 - Identification de la compétition :
 - Nom de la compétition
 - Lieux / Ville
 - Instance délégataire (si demande effectuée par une autre instance. Exemple, un comité, une ligue).
 - Responsables de la compétition :
 - Référent autorisation (différent du GEO)
 - GEO principal
 - Déclaration des tableaux :
 - Jeunes / adultes / vétérans
 - Disciplines
 - Niveaux de jeu ciblés
 - De N à NC
 - Dates des journées de la compétition
- **Validation des dates par la Ligue** dont dépend l'organisateur dans **un délai de 7 jours**, à défaut, validation automatique de l'étape. Toute compétition ouverte au **niveau N** doit être **validée par la Fédération en plus** de la Ligue.

ATTENTION : toute modification d'un de ces éléments tout au long du processus entraîne un retour de la demande à l'étape de proposition de date
Le Juge-arbitre recevra un mail lui indiquant qu'il a été désigné sur une compétition.

- **DOSSIER A COMPLETER - Ajout des éléments obligatoires :**
 - Règlements
 - Règlement particulier du tournoi
 - > Référez-vous au **Guide du Badminton**, rubrique 03.01.A02 "Règlement particulier d'une compétition" et au règlement type de la LIFB
 - Déroulé
 - Date limite d'inscription
 - Prise en compte CPPH
 - Confection des tableaux
 - Autres
 - Logiciel utilisé
 - Gestion qualifi. D'office
 - Mode d'arbitrage
 - Mode d'arbitrage des finales
 - Volant de référence (Voir le classement des volants)
 - Onglet tableaux
 - Définir au moins un tableau par discipline
 - Onglet Journées et salles
 - Définir au moins une salle pour chaque journée
 - Onglet Officiels techniques

- Définir au moins un juge-arbitre ([Guide du Badminton](#), rubrique 06.02.A01) ou un GEO pour une compétition ne nécessitant pas la présence d'un JA
- Onglet Infos supplémentaires
 - Communication
 - Documents (plaquette d'invitation, affiche ...)
 - Services complémentaires
 - Labellisation (Agenda 21 & Ecobad)
- **Faire passer la demande en "dossier complet"**
- **DEMANDE COMPLEMENT - OFFICIELS**
 - Validation des accords par le / les JA et GEO
- **ATTENTE VALIDATION - LIGUE**
 - Délai de 15 jours pour valider la demande, à défaut, validation automatique de l'étape.
- **DEMANDE COMPLEMENT LIGUE**
 - Dans le commentaire, la Ligue précise les éléments à compléter pour compléter la demande.
 - L'organisateur doit compléter son dossier et repasser par l'étape de validation Ligue.
- **ATTENTE VALIDATION - FFBAD**
 - Pour toute demande ouverte aux niveaux N.
 - Une fois cette étape atteinte, possibilité de rendre visible le tournoi sur Badnet/Ebad.
- **ATTENTE RECEPTION CAUTION**
 - Référez-vous au [Guide du Badminton](#), rubrique 03.05 "Participation fédérale"
- **COMPETITION AUTORISEE**

5. Publicité du tournoi

A partir du moment où le tournoi a obtenu la validation de l'étape "Validation Ligue ou FFBAD si joueurs classés N", le club peut communiquer sur l'organisation de son tournoi (rendre le tournoi visible sur BADNET).

II. RÈGLES POUR L'HOMOLOGATION DES TOURNOIS

1. Gestion et confirmation des inscriptions et des convocations

Une liste d'attente par tableau et par série ainsi que la confirmation des inscriptions seront publiées ou mise en ligne au plus tard 5 jours après la date limite d'inscription. Dans un tournoi par lots, dès que les tableaux sont complets, l'organisateur doit communiquer au maximum sous une semaine aux joueurs une position en liste d'attente et ne pas attendre la date limite d'inscription. L'organisateur doit indiquer "Le statut complet du tournoi ou des tableaux" sur Badnet dans "L'info minute".

L'envoi des convocations doit être réalisé au plus tard 3 jours après la date du tirage au sort.

2. Gestion post-tournoi

A J+3 maximum, le GEO ou le juge-arbitre importera les résultats dans POONA pour mise à jour du classement (impératif pour la prise en compte hebdomadaire du nouveau classement dès le jeudi suivant la compétition).

A J+5 maximum, le Juge-arbitre doit établir la feuille informatisée des modifications de tableau, des forfaits et rédiger son rapport.

Sous un délai de 1 mois, la CSR examinera les conditions dans lesquelles le tournoi s'est déroulé afin de l'homologuer.

Elle pourra comme décision(s) :

- Homologuer le Tournoi,
- Ne pas homologuer le tournoi,
- Soumettre au bureau des mesures à l'encontre des organisateurs défaillants,
- Transférer les dossiers en cas de défaillance des officiels à la CLOT.
- Transférer au bureau de la Ligue tout dossier pouvant présenter des suites disciplinaires.

III. RAPPEL DES RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX

Le GEO **et le juge-arbitre principal** sont responsables de l'importation des résultats dans Poona. Ils doivent le faire dans les 3 jours qui suivent la compétition et **le GEO** doit gérer la taxe fédérale des 2€ par participant avec l'instance fédérale.

- Aucun tableau dont l'une des phases est sous format de poule ne peut excéder 10 poules (donc 32 joueurs ou paires). Au-delà des 32 inscrits, le tableau doit obligatoirement se jouer en élimination directe (art. 3.2.2.5 du RGC)
- Pour une paire inscrite dans un tableau, le CPPH du joueur le mieux coté ne peut excéder plus de 1000 points du joueur le moins coté (par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 400, alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 1400). Cas particulier : si le joueur le moins bien classé du tableau a plus de 1800 points, cette règle ne s'applique pas. Cette règle ne s'applique pas aux compétitions référencées et autorisées comme championnats et aux compétitions par catégorie d'âge (s'adressant aux jeunes et aux vétérans).

Quels sont les juges-arbitres autorisés à officier ?

Pour les tournois de niveau Promotion, Départemental ou Régional, un juge-arbitre de grade Ligue Accrédité minimum est nécessaire.

Pour les tournois de niveau National (N1/N2) et/ou multisalles, un juge-arbitre de grade Ligue Certifié minimum est nécessaire. **Un Juge-Arbitre de Ligue Certifié peut officier dans le tournoi de son club jusqu'à N1 (expérimentation en cours).**

Pour rappel, il faut un juge-arbitre par tranche de 7 terrains.

Un JA de grade Ligue Accrédité ne peut pas officier en tant que JA principal sur des compétitions de plus de 7 terrains, sur des compétitions de son club, sur des compétitions avec les séries N1, ou sur des compétitions avec des arbitres .